

CONSEIL SYNDICAL DU SIVM DE LONGUENEE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 MAI 2011

L'an deux mille onze, le trois du mois de mai, à 20 heures 30, les membres du Syndicat intercommunal à Vocations Multiples de LONGUENEE se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au siège du SIVM de Longuenée, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Annick BELET, Présidente.

Etaient présents : Messieurs BERTHELOT, MAUGEAIS, GASCOIN, PALIE, RETAILLEAU, FOUQUET, GEMAIN.

Absents excusés : Monsieur HEBE qui a donné pouvoir à Monsieur BERTHELOT, Monsieur THUAU qui a donné pouvoir à Monsieur RETAILLEAU, Monsieur BARREAU qui a donné pouvoir à Monsieur GASCOIN, Monsieur MULET-MARQUIS qui a donné pouvoir à Monsieur MAUGEAIS

Monsieur DUPONT et Madame PINSON – SIVM de Longuenée

I) - Approbation du compte-rendu du 16 mars 2011

I) ESPACE LONGUENEE

A) – Suite à donner à la réunion du 11 avril 2011 avec la Rue du Milieu

Suite à la réunion avec la Rue du Milieu du 11 avril dernier, dont le compte rendu a été remis à chaque membre du Conseil Syndical. La Rue du Milieu a accepté la proposition du Conseil à savoir le prix des entrées à 8€.

1- Comme convenu la Présidente va pouvoir signer la convention pour la saison 2011-2012 et à enlever verser une contribution financière de 21 550€.

2- En ce qui concerne, la proposition de la commission culturelle à savoir ; la gratuité de la salle pour les associations culturelles des 3 communes et la création d'une association culturelle pour organiser des spectacles.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de reporter à une prochaine réunion le point 2 concernant les locations pour les associations culturelles.

DECIDE de valider la proposition de la Rue du Milieu pour la saison 2011-2012 et autorise Madame la Présidente à signer la convention.

Le Conseil Syndical est d'accord pour engager une réflexion avant la fin de l'année pour la saison 2012-2013.

La programmation devra être élargie en intégrant si possible les associations culturelles des communes. Le bureau est chargé de rencontrer d'autres associations pour préparer la saison 2012-2013.

B) – Compte-rendu de la réunion avec ABC49

Le bureau a rencontré Monsieur PAVIE coordinateur d'ABC cinéma, les points suivant sont abordés :

- ABC 49 emploi 13 salariés et fait appel à 400 bénévoles et projete dans une vingtaine de salles sur le département, dont trois salles permanentes comme le Mainguet à Segré.

- Le coût des services pour chaque place est de 6€, 50% revient au distributeur, 10% pour les taxes (SACEM, TVA...) et le reste pour les charges de personnel.
- Le prix des places est déterminé par le Conseil d'Administration qui prend en charge les frais cités ci-dessus. Les participations financières versées par les collectivités sont calculés par rapport au nombre total de séances.
- Il précise être agréablement surpris par la qualité de travail effectué par les membres de l'association Longuenée-Ciné.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler la convention avec ABC 49 pour la saison 2011-2012 et autorise Madame la Présidente à signer la convention.

En ce qui concerne Ecole et cinéma, un dossier est téléchargeable sur internet, il est adressé aux directeurs des écoles primaires pour permettre un travail pédagogique sur 3 films pendant l'année scolaire (1 fois par trimestre) avec 150 élèves maximum par séances.

Le choix d'adhérer à ce projet pédagogique doit être effectué en Mai pour l'année scolaire suivante. Les écoles privées peuvent également participer à ce dispositif, proposé par l'éducation nationale. Le tarif national pour 2010-2011 est fixé à 2.50€ par élève et par séance (transport inclus).

Le Conseil syndical,

DECIDE de proposer de mettre la salle Espace Longuenée à disposition, à condition que plusieurs groupes scolaires adhèrent au projet.

C) – Point sur l'utilisation de la salle

- Depuis l'ouverture en septembre 2010, la salle a fonctionné de manière satisfaisante avec les associations, entreprises, familles, ect... Seuls le mois de juillet et août 2011 restent à ce jour sans location.
- Pour information le bureau est souvent sollicité pour obtenir une réduction sur les tarifs de location, voir la gratuité.
- Le Conseil Syndical précise que les tarifs sont établis pour être appliqués.
- Le théâtre de l'Indigo remercie le SIVM de LONGUENEE pour la qualité de la salle mise à disposition et qu'il souhaite renouveler la location pour 2012 au même condition que celle réalisée en 2011.
- Un débat s'ouvre sur la gratuité de la salle, il en résulte qu'il faut rester vigilant et voir si d'autres thèmes dit « culturel » peuvent évoluer sur différents sujets. Ils convient de reprendre ce dossier et d'étudier différentes propositions. Il faut quand même couvrir les frais de fonctionnement au minimum, et qu'une année se soit écoulé pour avoir le coût réels des frais fixes.

II – COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Bilan des heures du 1^{er} trimestre par apport aux quotas horaires de l'année:

- La Meignanne	26,29%
- La Membrolle sur Longuenée	25,08%
- Le Plessis Macé	19,44%
- SIVM	13,46%

Bilan des illuminations :

La Meignanne

- La mairie, déception des habitants de ne pas avoir remis le traineau,

- Route d'Angers pas assez lumineuse,
- Pour le reste c'était bien.

La Membrolle sur Longuenée

- Après les problèmes rencontrés en 2009, l'ensemble des illuminations a donné entièrement satisfaction avec la proposition de remettre les mêmes décors pour 2011.

Le Plessis-Macé

- Les retours sont positifs, la sobriété des décors a été appréciée, surtout à l'Eglise. Point à améliorer la route de la Meignanne, il manque un ornement.

La dépose a été jugée trop rapide pour 2010 (3 et 4 janvier) ainsi pour 2011, la commission propose une pose à partir du 5 décembre pour une dépose le 9 et 10 janvier.

Le Conseil Syndical,

DECIDE une pose des décors lumineux à partir du 5 décembre 2010 pour une dépose à partir du 9 janvier 2012.

Gestion différenciée

Un groupe de travail a été constitué avec Mme Lopez, Mrs Retailleau, Guérin et Dupont, afin de mettre en place une communication sur la mise en place de la gestion différenciée sur les communes. Le groupe de travail s'est réuni une première fois et propose de réaliser des affiches pour expliquer la démarche. Les affiches seront posées sur les sites de chaque commune, ou le fauchage est prévu tardivement. Une plaquette serait réalisée pour expliquer :

- Les méthodes alternatives aux produits phytosanitaires.
- Le paillage des massifs
- Les jachères fleuries
- L'utilisation des plantes vivaces
- La gestion différenciée

Le Conseil syndical

DECIDE d'effectuer la création d'affiche qui seront mises en place fin mai et la réalisation d'une plaquette qui sera distribuer avant la fin juin.

Fauchage

Suite au courrier du Conseil Général sur le fauchage des accotements expliquant leur démarche sur le fauchage raisonné qui consiste :

- A limiter le fauchage à une passe de 1,50 minimum lors de la 1^{ère} coupe, à retarder le plus tard possible la 2^{ème} coupe et à ne faire une 3^{ème} coupe en septembre que si les conditions météorologiques et la croissance de l'herbe le nécessite.

La commission propose de mettre en place un fauchage raisonné dans les endroits où cela est possible, car certaines routes ne permettent pas de le faire pour des raisons de sécurité (accotement peu large, virage...).

Le Conseil syndical,

DECIDE de valider la proposition de la commission, à savoir ; la réalisation d'un fauchage raisonné dans les endroits où cela est possible, car certaines routes ne permettent pas de le faire pour des raisons de sécurité (accotement peu large, virage...). Des panneaux seront demandés au Conseil Général.

III – QUESTIONS DIVERSES

Avancement de grade :

Un agent du service administratif, actuellement au 10^{ème} échelon du grade d'adjoints administratif 1^{ère} classe a fait une demande d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Cet agent remplissant toutes les conditions nécessaire,

Le Conseil syndical,

DECIDE, l'avancement de cet agent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} juin 2011.

Le tableau des effectifs s'en trouve ainsi modifié.

Portail marchés publics:

Une publicité doit être faite pour les marchés à la procédure adaptée (MAPA) d'un montant de 4 000€ à 90 000€ HT.

L'association des Maires propose aux collectivités la mise en place d'un site pour les annonces des MAPA pour une cotisation annuelle de 164€.

Le Conseil syndical,

DECIDE d'adhérer au site de l'association des Maires.

Proposition de dates des prochains conseils, le 5 juillet 2011 à 20h30 et le 21 septembre 2011 à 20h30.